

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT,
CHARGE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DES MINES.-

DECRET N° 70/295 du 16/9/70
portant nomination de M. TATHY Félix en qualité de Directeur
Général de la Société Congolaise de Disques.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 16/67 du 22 Juin 1967 déterminant certaines règles d'adminis-
tration et de gestion communes aux entreprises d'Etat ;
Vu l'ordonnance n° 30/70 du 18/8/70 portant création de la Société
Nationale de Disques ;
Vu le décret n° 69/147 du 27 Mars 1969 portant nomination de M. BOUKAMBOU
Julien en qualité de Directeur de l'Usine de Disques ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

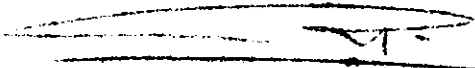
DECRETE :

Article 1er.-- M. TATHY Félix, Attaché des S.A.F. de 4ème échelon est nommé
Directeur Général de la Société Congolaise de Disques (SOCODI).

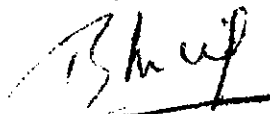
Article 2.-- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent
décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé et
sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 16 SEPTEMBRE 1970

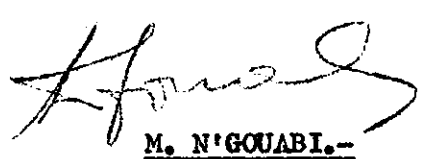
Par le Président de la République
Chef de l'Etat
Président du Conseil d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
chargé du Commerce, de l'Industrie
et des Mines,


Commandant A. RAOUL.-

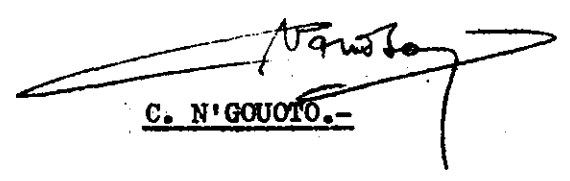
Le Ministre des Finances et du
Budget,


B. MATINGOU.-

Le Chef de Bataillon


M. N'GOUABI.-

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail,


C. N'GOUOTO.-